



FICHE D'INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

Année 2026 - 2027

Date limite retour du dossier le 15 juin 2026 soit par l'enfant scolarisé, soit dans la boîte aux lettres de la cantine située face au Crédit Agricole.

NOUVEAU : Le formulaire est également disponible en ligne !

Retrouvez le lien direct sur notre site internet : <https://cantinescolairesaintgermainduplain.e-monsite.com>

Pour tout renseignement complémentaire : cantine.saint.germain.du.plain@laposte.net ou au 06.81.40.45.69

1. Enfants fréquentant la cantine :

NOM	Prénom	Date de naissance	Niveau scolaire

2. Allergies et régimes particuliers :

À remplir uniquement si un ou plusieurs enfants présentent une allergie ou une intolérance alimentaire, ou suivent un régime particulier.

IMPORTANT

Toute allergie alimentaire, intolérance ou régime particulier doit obligatoirement faire l'objet :

- soit d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi avec la direction de l'école et le médecin scolaire (cas d'allergies graves, risques d'anaphylaxie, pathologies chroniques nécessitant un traitement d'urgence, etc.).
- soit, pour les allergies/intolérances simples (sans risque vital immédiat), d'un **certificat médical récent** précisant clairement les aliments à éviter.

Dans tous les cas, **aucun repas adapté ne sera servi sans document officiel remis à l'association avant le premier repas.**

NOM Prénom de l'enfant	Précisions

3. Coordonnées des parents :

Lien de parenté		Lien de parenté	
Nom / Prénom		Nom / Prénom	
Téléphone		Téléphone	



FICHE D'INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

Année 2026 - 2027

3. Coordonnées des parents (suite) :

Mail		Mail	
Adresse		Adresse si différente	

4. Choix d'inscription

- ☐ **Permanent** : repas tous les jours d'école toute l'année scolaire
Cotisation mensuelle de 72€ pour un maternelle et 74€ pour un primaire (**10 mensualités**)

Réduction famille nombreuse

À partir du 3^e enfant inscrit à la cantine, **une réduction de 5 %** est appliquée sur chaque mensualité et pour chaque enfant.

Règlements à effectuer **obligatoirement par virement bancaire au 10 de chaque mois** (de septembre à juin), sur le compte CRÉDIT AGRICOLE de la Cantine scolaire de Saint-Germain-du-Plain :

IBAN : FR76 1780 6000 5959 6271 0900 064

Merci d'indiquer impérativement le nom et le prénom de votre (vos) enfant(s) dans le libellé du virement permanent, afin de faciliter le suivi et la saisie des paiements.

Pour plus de tranquillité, pensez à programmer un virement permanent le 10 de chaque mois (de septembre à juin).

- ☐ **Occasionnel** : 26€ les 4 tickets à acheter lors des permanences à la cantine (cf règlement intérieur)

5. Règlement intérieur et Charte

Merci de bien vouloir lire attentivement le règlement intérieur et la charte de bonne conduite avec votre(vos) enfant(s). Ces documents expliquent le fonctionnement de la cantine et les règles de vie communes que nous demandons à tous de respecter.

Une fois lus ensemble, cochez les deux cases ci-dessous.

- ☐ **J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur**
- ☐ **J'ai pris connaissance avec mon(mes) enfant(s) de la charte de bonne conduite**

6. Signature

En cochant les cases ci-dessus et en remplissant ce formulaire, nous certifions sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et nous engageons à respecter le règlement intérieur ainsi que la charte de bonne conduite de la cantine scolaire.

Fait à Le

Signature des parents (ou représentants légaux) :